

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2022

Compte rendu

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Etaient présents : Mmes MORIOT Eliane, PRYMAS Marie, MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, REGRAIN VAYSSE Martine, SCHATZ Christiane, MM DELHOUME Jean-Philippe, SIODLAK Daniel, CRETAUD Laurent, VIRLOGEUX Christophe, DURAND Jean-Pierre, AUTOURDE Eric

Etait absent excusé : MME POPOFF Jocelyne (donne pouvoir à Mme PRYMAS Marie)

Etaient absents : MM. MATHIOU Nathan, GUERARD Bruno

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal. Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

2022/09 : Fixation d'un tarif d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages réalisés sur le territoire communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des dépôts sauvages sont constatés sur le territoire de la commune de manière récurrente.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Santé Publique

Considérant que l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux ont un coût pour la commune

Monsieur le Maire propose que toute personne identifié comme responsable de dépôt sauvage se verra envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception l'informant qu'il dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception du courrier pour procéder à l'évacuation des déchets.

Au terme de ce délai, s'il est constaté que le retrait des ordures n'a pas été effectué, une somme forfaitaire de 3 500 € sera facturée au responsable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

2022/10 : Acceptation de dons pour la Place et l'Allée Serge Boulade

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en mémoire de Monsieur Serge BOULADE décédé en 2019 une allée et une place seront nommées en son honneur.

Le syndicat du Canal, la commune d'Aude, l'AESPV et l'ARECABE ont souhaité participer aux dépenses d'achat de panneaux de signalisation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter les dons répartis comme suit :

- Commune de Aude : 100 €
- Syndicat du canal : 100 €
- AESPV : 150 €
- ARECABE : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les dons proposés.

2022/11 : Budget commune : Examen et vote du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme Lamotte, Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

M le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le Compte administratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2021 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2022/12 : Budget commune : Vote du compte administratif 2021

Monsieur le Maire communique les résultats du compte administratif 2021 :

INVESTISSEMENT :

	Prévu :	279 033,17
Dépenses	Réalisé :	184 579,27
	Reste à réaliser :	34 868,76

	Prévu :	279 033,17
Recettes	Réalisé :	172 817,03
	Reste à réaliser :	21 692,38

FONCTIONNEMENT :

	Prévu :	865 495,00
Dépenses	Réalisé :	823 179,09
	Reste à réaliser :	0,00

	Prévu :	865 495,00
Recettes	Réalisé :	881 614,26
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT :	- 11 762,24
FONCTIONNEMENT :	58 435,17
RESULTAT GLOBAL :	46 672,93

Le Maire s'étant retiré, M DURAND Jean-Pierre, doyen, appelle au vote. Les élus du conseil municipal ont voté, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget de la commune.

2022/13 : Budget commune : affectation du résultat 2021

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Jérôme Duchalet, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	23 435,17
-un excédent reporté de :	35 000,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	58 435,17
-un déficit d'investissement de :	11 762,24
-un déficit des Restes à réaliser de :	13 176,38
Soit un besoin de financement de :	24 938,62

DECIDE, à l'unanimité, des membres présents, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : Excédent :	58 435,17
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	24 938,62
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002):	33 496,55
RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : Déficit :	11 762,24

2022/14 : Budget assainissement : Examen et vote du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme Lamotte, Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

M le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le Compte administratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2021 de l'assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2022/15 : Budget assainissement : Vote du compte administratif 2021

Monsieur le Maire communique les résultats du compte administratif 2021 :

INVESTISSEMENT :

	Prévu :	124 827,13
Dépenses	Réalisé :	75 221,46
	Reste à réaliser :	0,00

	Prévu :	124 827,13
Recettes	Réalisé :	124 827,13
	Reste à réaliser :	0,00

FONCTIONNEMENT :

	Prévu :	137 926,00
Dépenses	Réalisé :	132 130,05

	Reste à réaliser :	0,00
	Prévu :	137 926,00
Recettes	Réalisé :	129 323,76
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT :	49 605,67
FONCTIONNEMENT :	- 2 806,29
RESULTAT GLOBAL :	46 799,38

Le Maire s'étant retiré, M. DURAND Jean-Pierre, doyen, appelle au vote. Les élus du conseil municipal ont voté, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget de l'assainissement.

2022/16 : Budget assainissement : affectation du résultat 2021

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Jérôme Duchalet, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	15 327,92
-un déficit reporté de :	18 134,21
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	2 806,29
-un excédent d'investissement de :	49 605,67
-un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	49 605,67

DECIDE, à l'unanimité, des membres présents, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget assainissement comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : Déficit :	2 806,29
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002):	2 806,29
RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : Excédent:	49 605,67

2022/17 : Commission de contrôle des élections : mise en place de 4 suppléants

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article R7 du Code Electoral, les commissions de contrôle sont chargées de vérifier la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires, prévues à l'article L19 du même code.

Des membres titulaires ont été nommés par délibération n°2020/65 en date du 26 octobre 2020, ils ont été désignés comme suit :

- M Laurent CRETAUD
- Mme Delphine MARQUES DE OLIVEIRA
- Mme Martine REGRAIN VAYSSE
- M.Nathan MATHIOU
- M.Bruno GUERARD

Considérant qu'il convient de désigner 4 membres suppléants parmi les conseillers municipaux

Le conseil municipal prend acte de la désignation de 4 suppléants pour siéger à la commission de contrôle des élections :

- Mme SCHATZ Christiane
- M DELHOUME Jean-Philippe
- Mme PRYMAS Marie
- M VIRLOGEUX Christophe

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la liste ci-dessus.

2022/18 : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la création des emplois.

Concernant la commune de Vaux, la modification comprend la création d'un poste de rédacteur, à temps complet.

Le Maire propose donc à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs	Dont
-------------------	-----------	-----------	------

		budgétaires	TNC
Rédacteur	B	1	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (poste vacant)	B	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (poste vacant)	C	0	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint technique	C	7	5
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (poste vacant)	C	0	1
TOTAL GENERAL		12	7

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le tableau des effectifs ainsi modifié ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget 2022.

2022/19 : Création de poste : Rédacteur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en prévision de la fin de contrat le 21 mai 2022 de Mme Amandine PUILLET, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur au sein de la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 38- Alinéa 7 de la loi du 26 janvier 1984.

Considérant que Mme Amandine PUILLET a une RQTH, que cela la dispense de passer le concours de la fonction publique et qu'elle peut prétendre à ce poste.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de l'emploi suivant : poste de rédacteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire, à savoir la création d'un poste de rédacteur à temps complet et décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales du poste créé.

2022/20 : Mise à disposition de la salle omnisport à titre gratuit pour les associations sportives lors de manifestations à but non lucrative

Sur proposition de la commission sport et associations, Monsieur le Maire propose aux élus la gratuité de la salle omnisport et stade aux associations sportives à but non lucratif pour la saison 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la proposition de M le Maire.

QUESTIONS ORALES

- *RIFSEEP : mise à jour de la délibération 2021/85* : de nouveaux montants ont été définis par les membres du conseil municipal en vue de les proposer au comité technique (CDG) pour validation
- *Réunion publique du 10 mai 2022* : Monsieur le maire informe de la tenue d'une réunion publique le 10 mai 2022 à 18h30 à la salle polyvalente avec les administrés concernés par les travaux situés chemin des Vignerons. M BOUGEROL du SDE sera convié.
- *Mise en place du tableau de présence des élections*
- *Mise en place d'actions en faveur de l'Ukraine* : la mairie met en place une collecte de dons, les personnes souhaitant y participer peuvent les déposer en mairie aux horaires d'ouverture.
- *Projet d'achat de plateaux et tréteaux* : M VIRLOGEUX présente aux membres du conseil municipal l'intérêt de s'équiper en matériel afin de répondre aux besoins des locations ou des associations.
- *Eclairage du gymnase* : Les luminaires ont été remplacés par des LEDS, il existe différents niveaux d'éclairage (entraînements/compétitions)
- *Conseil d'école* : des problèmes d'insécurité sur le parking de l'école ont été rapportés. Le projet numérique avance
- *Fibre* : Monsieur le Maire a pris un arrêté de 180 jours autorisant la société EIFFAGE à intervenir pour le raccordement aérien et ainsi poursuivre le déploiement.
- *Course du 8 mai 2022* : elle aura lieu de 13h30 à 17h30, des signaleurs sont les bienvenus
- *Tournoi de hand fauteuil* samedi 19 et dimanche 20 mars à la salle omnisport

Séance levée à 21h15